



L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 22 septembre 2016

Rectification pour le poste temporaire au contrôle de la qualité

Dans l'Informateur syndical du 15 septembre 2016, nous vous avons informé qu'un poste temporaire au contrôle de la qualité serait affiché pour combler un besoin ponctuel d'une durée approximative de 20 semaines. Suite à certaines vérifications, nous avons avisé l'employeur, vendredi dernier, que cet affichage de poste doit être annulé dû au respect des dispositions de l'article des postes temporaires (19.18). Un poste sera donc affiché, prochainement, pour combler les besoins au contrôle de la qualité selon les règles prévues à la convention collective.

RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL – Bâtirente

Un atelier de retraite sera organisé au mois de novembre afin de donner un maximum d'information aux travailleurs qui pensent à la retraite.

Veuillez contacter Julie au bureau du syndicat (7823) pour vous inscrire.

Syndicalement,
L'exécutif du syndicat